

AGENDA

Mardi 28 mars 2023
14 heures

**Visite du potager des
jeunes pousses à
Grosmagny** suivi d'un
atelier sur la **conservation
des aliments.**

Organisé par
Sylvier Fourchette / Office des
personnes âgées avec le
soutien financier de la
conférence des financeurs

Gratuit - Personne de plus
de 60 ans - sur inscription
Tél. 06 48 11 22 42

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Catherine **Barras**, directrice
du centre socioculturel la
Haute Savoureuse remplace
Isabelle **Ponceot** au sein du
conseil d'administration.

Bienvenue à Catherine et un
grand merci à Isabelle pour
son investissement au sein
du CCAS depuis de
nombreuses années.

Directeur de publication : C. Coddet
Rédaction : P. Vuillaumié
Impression : Belfort 2S Impression
Distribution : mairie de Giromagny
1 800 exemplaires
N° 8 - Février 2023
Dépôt légal : 02/2023

Retour sur les activités de l'année 2022

Le CCAS a mené des actions afin de mettre en oeuvre la politique sociale définie et confiée par la commune à destination des personnes en situation de précarité économique, ou de handicap, des personnes isolées, des séniors et des familles.

L'année 2022 a été riche en partage, en échanges, en partenariat avec les acteurs de la vie municipale.

L'ensemble des membres du conseil d'administration vous souhaitent une belle et heureuse année 2023.

L'aide sociale légale

L'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) a pour objectif de renforcer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante et en favorisant le maintien à domicile.

L'obligation alimentaire est l'obligation pour des proches d'apporter à la personne âgée une aide financière pour son hébergement en établissement.

10 dossiers ont été pré-instruits par le CCAS et adressés au conseil départemental.

L'aide sociale facultative

L'aide sociale facultative présente un caractère subsidiaire et intervient quand les dispositions de droit commun ou d'aide légale ont été sollicitées.

Le 20 juillet 2022, le Conseil d'Administration du CCAS a adopté le règlement d'aide sociale facultative qui précise les règles selon lesquelles les dispositifs peuvent être sollicités et accordés.

- La commission permanente a été réunie 9 fois pour étudier les dossiers émanant du service social de l'Espace Solidarité Départemental :
 - Bons alimentaires : 1 370 € / Frais d'hébergement : 1 124 €
Aide équipement handicap : 800 € / Aide énergie : 300 €
Soutien psychologique : 200 € / Participation activités : 80 €
Facture ordures ménagères : 74 € / Aide scolarité : 60 €
 - Frais installation téléassistance : 36 €
 - Participation aux frais de restauration scolaire : 2 demandes

Domiciliation : elle permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'un justificatif de domicile et d'une adresse pour recevoir du courrier et bénéficier des aides et prestations sociales. - 2 demandes

Accompagnement au relogement d'urgence : 3 personnes

Carte avantages jeunes : 42 bénéficiaires

Les actions de solidarités

Mars - Les collégiens se mobilisent avec l'appui du CCAS afin de récolter des dons pour l'Ukraine.

1er juin au 15 septembre - Le plan canicule est activé. 10 personnes sont inscrites pour permettre une prise de contact en cas de fortes chaleurs.

Octobre rose - sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

En partenariat avec le centre socioculturel, le club vosgien, les professionnels de la maison de santé, la ligue contre le cancer, : parcours de marche dans la commune / ateliers de démonstration d'auto palpation et séances de relaxation à la maison Mazarin.



Les actions en faveur des séniors

22 juin - Après-midi récréative organisée pour les personnes de plus de 73 ans, animée par l'orchestre des Papys du coeur. 70 personnes y ont participé.

Noël

20 décembre - Après midi dansante, loterie avec le père Noël, goûter ; pour les plus de 70 ans (avec entrée payante pour les moins de 70 ans). 90 personnes ont répondu présent.

22 décembre - Le CCAS offre la bûche et un temps de pause photos aux 155 résidents de la maison St Joseph.

Aide financière pour dépenses énergétiques (sur demande pour les personnes en difficulté financière) : 35 demandes - Aide d'un montant de 30 à 80 euros en fonction du revenu fiscal de référence.

Visite de courtoisie de l'agent social : Chantal Halahigano, à la demande des plus âgés, s'est rendue au domicile de 25 personnes avec la remise d'un petit cadeau.



Activités de prévention



Bouger en rythme

6 séances en janvier-février proposées par la Mutualité Française



Bain de forêt

6 séances en juin-juillet pour les aidants et séniors
Financement conférence des financeurs



Ateliers Equilibre

Tous les lundis à 14h depuis septembre à l'Espace Tuilerie
Animés par l'association Equilibre



Atelier nutrition

le 09 décembre proposé par Amaelles